



ICP

**FACULTÉ DE
SCIENCES SOCIALES,
ÉCONOMIE ET DROIT**

UDESCA

UNION

des
ÉTABLISSEMENTS
D'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
CATHOLIQUE

4 ET 5 JUIN 2026 | COLLOQUE

Devoir moral et obligation juridique



Colloque en présentiel uniquement,
sur inscription obligatoire :
<https://www.billetweb.fr/devoir-moral-et-obligation-juridique>

ICP salle des Actes
74 rue de Vaugirard, Paris 6^e

JEUDI 4 JUIN 2026
INSTITUT CATHOLIQUE DE PARIS, SALLE DES ACTES

12h- 14h **Accueil des participants**

14h – 14h15 **Ouverture du colloque :**
Pierre TCHERKESSOFF, Doyen de la Faculté de Sciences sociales, d'Économie et de Droit et Professeur extraordinaire en Droit privé, ICP
Yoann PRÉ, Maître de conférences en Droit privé, Université des Antilles
Marie-Caroline ARRETO, Professeur extraordinaire en Droit public, ICP

14h15 - 15h30

Héritages et sources d'une distinction

Modération : Diane GALBOIS-LEHALLE, Maître de conférences en Droit privé, ICP

Du devoir moral au devoir juridique source d'obligation

Marc DUPRÉ, Maître de conférences en Droit privé, Doyen Faculté Droit, Économie, Gestion et Science politique, Facultés libres de l'ouest – UCO

La juridicité du debitum selon l'interprétation thomiste de Louis Lachance

Jérôme CASALI, Doctorant contractuel en Histoire du droit, Aix Marseille Université

Le canoniste du XXI^e siècle : entre péché et délit

Pierre CHAFFARD-LUÇON, Maître de conférences en Droit canonique, ICP

15h30 - 15h45 Questions

15h45 - 16h Pause



16h00 - 17h40

La distinction au prisme des exigences morales et déontologiques dans l'exercice des fonctions juridiques et politiques

Modération : Paul LIGNIÈRES, Vice-Recteur, Docteur en Droit public, ICP et Avocat à la Cour

L'exigence de moralité du magistrat dans la doctrine d'Ancien Régime

Guillaume BERGEROT, Maître de conférences en Histoire du droit, Facultés libres de l'ouest – UCO

La déontologie du médiateur : entre devoir moral et obligation juridique

Aude BERNARD-ROUJOU DE BOUBEE, Maître de conférences en Droit privé, Institut Catholique de Toulouse (ICT)

L'article 5 de la Constitution de 1958 : disposition « décorative » ou déontologie morale de la fonction présidentielle ?

Arthur BRAUN, Maître de conférences en Droit public, Université catholique de Lyon

Entre devoirs moraux et obligations juridiques : le cas de la « moralisation de la vie publique »

Marie-Elisabeth BOGGIO, Maître de conférences en Droit public, ICP

17h40 - 17h55

Questions

17h55 - 18h45

Les enjeux de la distinction dans la conception de la liberté

Modération : Arnaud de SOLMINIHAC, Maître de conférences en Histoire du droit, ICP

Le devoir d'être libre : le brouillage des frontières entre devoir moral et obligation juridique en droit public français

Sandrine PERERA, Docteur en Droit public

Droit, nudge et désobéissance : les avantages juridiques d'un raisonnement pratique lent mais persuasif

Mate PAKSY, Professeur en Droit public, Université Catholique de Lille

18h45 - 19h30

Questions



VENDREDI 5 JUIN 2026
INSTITUT CATHOLIQUE DE PARIS, SALLE DES ACTES

9h30 - 10h10

La vérification de la distinction à partir du droit patrimonial de la famille

Modération : Yoann PRÉ, Maître de conférences en Droit privé, Université des Antilles

Devoirs de famille et transmission de patrimoine

Sylwia WYSZOGRODZKA-CASTILLO, Maître de conférences en Droit privé, Université Clermont Auvergne

Pour une distinction, en droit, des devoirs et des obligations : l'exemple du devoir de secours et de l'obligation alimentaire

Djoleen MOYA, Maître de conférences en Droit privé, Université catholique de Lyon

10h10 - 10h25

Questions

10h25 - 10h45

Pause

10h45 - 12h00

La remise en cause de la distinction à partir du droit extrapatrimonial de la famille

Modération : Pierre GONDARD, Maître de conférences en Droit privé, ICP

Du prétoire au for intérieur : déjuridicisation du « devoir conjugal » et naissance d'une obligation imparfaite

Jean-Benoist BELDA, Enseignant-chercheur en Droit privé, Université Catholique de Lille

Essai sur le devoir de respect

Léa LUCIENNE, Maître de conférences en Droit privé, Université Catholique de l'Ouest

Le devoir de fidélité : une obligation juridique sans contrainte, entre devoir moral et norme performative

Imane AÏDA, Docteur en Droit privé, Université Paris-Saclay

12h00 – 12h15

Questions

12h15 - 14h00

Pause



14h00 – 15h15

Les paradoxes et la mutation des devoirs moraux et des obligations juridiques dans les domaines financiers, environnemental et international

Modération : Kansu OKYAY, Maître de conférences en Droit privé, ICP

La réception des obligations morales issues de la finance islamique en droit français

Florian LAUSSUCQ, Docteur en Droit privé, Chargé d'enseignement, Université de Bordeaux

Devoir moral et obligation juridique en droit international : l'impasse normative de la protection du patrimoine culturel immatériel

Iony RANDRIANIRINA, Maître de conférences en Droit privé, Université Grenoble Alpes – Université Catholique de Lyon

Les paradoxes de la distinction du devoir et de l'obligation en matière environnementale

Louis FERIEL, Enseignant-chercheur en Droit privé, Université Catholique de Lyon

15h15 – 15h30

Questions

15h30 – 15h45

Pause

15h45 – 16h00

Synthèse



ICP

FACULTÉ DE
SCIENCES SOCIALES,
ÉCONOMIE ET DROIT

4 ET 5 JUIN 2026 | COLLOQUE

Devoir moral et obligation juridique

Pour la quatrième rencontre des juristes des universités catholiques, l'ICP organise un colloque interrogeant la frontière entre devoir moral et obligation juridique. L'étude des règles de droit, des décisions de justice et de la doctrine universitaire permet-elle de révéler une perméabilité entre le droit et la morale? Si le terme de devoir est utilisé en lieu et place du concept d'obligation, cela signifie-t-il que la règle possède davantage une empreinte morale que juridique? Et si conceptuellement la distinction n'est pas évidente, qu'en est-il sur le fond? L'articulation entre droits subjectifs et obligations juridiques ne serait-elle pas la porte d'entrée à une forme de morale, transformant la nature même de ces droits subjectifs? Autrement dit, l'ensemble des droits subjectifs ne participent-ils pas d'un système moral à l'échelle de la société? Ce sont sur ces interrogations que les contributions du colloque porteront et permettront d'esquisser un début de réponse.

Organisateurs :

- **Marie-Caroline ARRETO**, Professeur extraordinaire en Droit public et Directrice du Département de Droit, Faculté de Sciences sociales, d'Économie et de Droit, ICP
- **Yoann PRÉ**, Maître de conférences en Droit privé, Faculté de Droit et d'Économie, Université des Antilles